

MAIRIE DE CHAVENAY
78450

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Chavenay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 417-10 et R. 233-1,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés,

Considérant la demande présentée par la société WATHELET T.P. 73 Rue des Pêcheurs 78370 PLAISIR concernant des travaux de voirie Rue des écoles à Chavenay,

Considérant la présence d'ouvriers et d'engins de chantier sur la chaussée nécessaire pour la réalisation desdits travaux prévus durant la période du 24 octobre au 4 novembre 2022,

ARRETE

Article 1

La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée Rue des écoles à Chavenay durant la période du 24 octobre au 4 novembre 2022.

Article 2

La Rue des écoles sera barrée à la circulation la journée du jeudi 3 novembre 2022.

Article 3

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 4

L'entreprise chargée des travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier sur le domaine public : signalisation tricolore de jour et feux clignotant de nuit si nécessaire. La présence d'ouvriers sera clairement indiquée aux abords du chantier.

L'entreprise sera également responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur et qui sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I - 8ème partie - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

Article 5

Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise chargée des travaux, à la gendarmerie de Noisy-le-Roi, au garde-champêtre de la commune.

Fait à Chavenay, le 11 octobre 2022

Mme Le Maire,

Myriam BRENAC

